



Assemblée générale

Distr. générale
24 mai 2019
Français
Original : anglais

Comité des relations avec le pays hôte

Note verbale datée du 13 mai 2019, adressée au Président du Comité des relations avec le pays hôte par la Mission permanente de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Représentant permanent de la République de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Comité des relations avec le pays hôte, et a l'honneur de lui demander de convoquer dès que possible une réunion d'urgence du Comité afin d'examiner l'atteinte grave portée ces derniers jours à la sécurité d'un haut fonctionnaire de notre Mission.

La Mission permanente de la République populaire démocratique de Corée serait très reconnaissante au Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies de procéder à cette convocation dans les meilleurs délais, conformément aux paragraphes 7 et 8 de la résolution 2819 (XXVI) de l'Assemblée générale, intitulée « Sécurité des missions accréditées auprès de l'Organisation des Nations Unies et des membres de leur personnel et création du Comité des relations avec le pays hôte », et à la décision du Comité que l'Assemblée générale a fait sienne (voir [A/50/26](#)).

La Mission permanente de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler à la Mission permanente de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies les assurances de sa très haute considération.

